

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2009**

**Sous la présidence de :** M. Pierre MAMMOSSER, Maire

**Membres présents :** Mmes et MM. Denise EHRHARD, Lucienne HAAS et Christophe SCHIMPF, adjoints au Maire, Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller, Paul BOISSARIE, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Claude LINDNER, Thomas RUBY, Marie-José SCHALLER, Alfred SCHMITT, Jean-Michel STEPHAN et Christian WAGNER.

**Membres absents excusés :** Mmes et MM. Dominique STOHR, adjoint au Maire, qui a donné procuration à Pierre MAMMOSSER, Céline GEFFROY qui a donné procuration à Christophe SCHIMPF et Jean-Laurent VONAU qui a donné procuration à Alfred SCHMITT.

**Membre absent :** Mme Béatrice HOELTZEL.

## **1. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS**

Suite à la demande de Christian KLIPFEL, son intervention signifiée en page 4 du compte rendu est complétée comme suit " Christian KLIPFEL interroge sur la nécessité de fermer le porche et souhaite que lors du concours d'architecte une variante soit proposée en laissant le porche ouvert. Cette proposition va être intégrée dans le cahier des charges"

Suite à cet ajout, le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Marie-José SCHALLER), approuve le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 3 juin 2009.

### **04.06.2009**

– réunion de travail organisée par ICADE au lotissement Plein Sud afin de préciser le cahier des charges de la remise en état des réseaux et de la voirie qui ont fait l'objet de malfaçons. Les documents qui schématisent les réseaux ont été acceptés lors du lancement de ce lotissement d'après M. CARBIENER, géomètre. Les principaux partenaires n'ont pas émis d'objections (SICTEU, SDEA ...).

Ernest ROTT informe que des essais de fumée ont été réalisés ; il s'est avéré que 12 branchements de particuliers étaient inversés.

Paul BOISSARIE interroge sur la tenue de l'assemblée générale des colotis. Le Maire lui répond que la première assemblée générale n'ayant pas atteint le quorum nécessaire ; une deuxième assemblée générale est programmée pour le jeudi 2 juillet 2009

– assemblée générale du Conseil de Fabrique de Soultz-sous-Forêts avec signature de l'acte de cession de l'église catholique et passation de pouvoirs : M. Alfred SCHEIDT succède à M. Jean HUBRECHT en tant que Président du Conseil de Fabrique

### **05.06.2009**

– réunion du conseil d'administration de l'association des Maires du département du Bas-Rhin : le SDAU (Service Départemental d'Aménagement et d'Urbanisme) est de plus en plus sollicité pour assister les communes dans le domaine de l'urbanisme. Une proposition, payante, sera faite dans ce sens aux communes.

### **08.06.2009**

- rencontre avec Mme Cécile WESTERMANN, professeur de danse qui est à la recherche de locaux pour son activité
- rencontre avec M. Philippe MOCHEL, président de l'église évangélique de Soultz-sous-Forêts pour repreciser l'utilisation des équipements publics

### **09.06.2009**

- inauguration de la caserne de gendarmerie de Woerth

### **10.06.2009**

- réunion avec MM. Vincent MOITRIER, service rivières du Conseil Général du Bas-Rhin, Michel BATT de la Chambre d'Agriculture et l'entreprise Nature et Techniques pour la réception des fascines
- séance de dédicace de livres par M. Lorris MURAIL, écrivain, à la médiathèque de Soultz-sous-Forêts
- remise des récompenses à l'occasion du championnat de France militaire de VTT à la Base Aérienne 901

### **11.06.2009**

- fête de fin d'année du périscolaire de Hohwiller à La Saline
- cérémonie de remise de médailles et d'insignes des sapeurs-pompiers du groupement Nord à Niederbronn-les-Bains ; Stéphane MEYER a obtenu la médaille d'honneur en argent
- réunion du comité local d'animation de la ligne TER Strasbourg-Haguenau-Nord Alsace

### **12.06.2009**

- réunion d'information réservée aux élus, responsables des collectivités locales alsaciennes organisée par GROUPAMA Alsace : elle portait sur la responsabilité personnelle de l'élu et notamment dans le cadre des marchés publics et l'assurance du personnel des collectivités. Le Maire propose de créer, en parallèle à la commission d'appel d'offres, une commission de sélection des offres comprenant les mêmes membres pour les deux commissions ; le conseil municipal est favorable à cette proposition

### **13.06.2009**

- courses populaires de Soultz-sous-Forêts et feu de la St Jean organisés par l'OMACSL
- concert festif « Mosaïque », œuvre pour 8 orchestres d'harmonie, organisé par les Scènes du Nord dans le parc du château des Rohan de Saverne

### **14.06.2009**

- fête de fin d'année du judo club de Soultz-sous-Forêts avec remise de ceintures et de coupes aux jeunes vainqueurs des compétitions locales

### **15.06.2009**

- fête de fin d'année de la classe bilingue de l'école maternelle
- réunion de la commission plénière, en présence des responsables ONF concernant la révision du plan d'aménagement de la forêt ; les principes de gestion de la forêt sur les 20 ans à venir ont été précisés. Une sortie en forêt sera programmée en automne

### **16.06.2009**

- spectacle des clubs de théâtre et de danse du collège de l'Outre-Forêt à La Saline
- conseil d'école de l'école élémentaire de Soultz-sous-Forêts ; 8 nouveaux élèves habitant le lotissement « Plein Sud » ont été inscrits à l'école

### **17.06.2009**

- rencontre avec le Directeur de VIABITAT 67, structure du Conseil Général qui coordonne les bailleurs sociaux ; OPUS67 envisage de créer un certain nombre de logements aidés dans le cadre de l'opération de la SCI Les Jardins de Fleckenstein
- rencontre avec M. et Mme WISSING de la Mattenmuehle qui souhaitent transformer une partie de leur dépendance en habitation ; constat a été fait que les terrains de la Mattenmuehle ne sont pas compris dans le P.O.S.
- réunion de la commission Information Communication Fêtes et Cérémonies
- réunion de la commission communale des impôts directs pour l'évaluation foncière des propriétés nouvelles bâties ou touchées par un changement d'affectation ou de consistance et changements affectant le classement des propriétés non bâties
- réunion des Scènes du Nord avec élection d'une nouvelle Présidente, Florence HUGUENOT de Saverne ; la cotisation s'élève à 1 800 € pour 2009. Un sursis d'une année est accordé pour constater la pertinence des Scènes du Nord

### **20.06.2009**

- fête de la musique

### **22.06.2009**

- rencontre avec Stéphane MEYER, chef de corps des sapeurs-pompiers et un responsable du SDIS pour examiner l'éventualité d'un transfert à titre gracieux des logements du centre de secours au SDIS ; cette démarche a été entreprise par le SDIS car un premier logement va devenir vacant à court terme.

Alfred SCHMITT estime que la commune a déjà largement contribué à l'investissement du centre de secours avant le transfert gracieux au SDIS et que le SDIS pourrait très bien louer ces appartements.

- réunion de la commission Fleurissement et Illumination pour la sélection des réalisations à présenter au concours d'arrondissement ; voici le détail des réalisations retenues sur Soultz-sous-Forêts et Hohwiller

#### Soultz-sous-Forêts

- *réalisations communales* : placette rue de Pechelbronn, ponts du Seltzbach et du Froeschwillerbach et la mairie
- *maisons avec décor floral et jardin visible de la rue* : M. et Mme Eric SCHIMPF – 51, rue de Lobsann
- *maisons avec jardin d'agrément* : M. et Mme ANDLER Charles – 5, rue des Vignes
- *maisons avec possibilités limitées de fleurissement* : M. et Mme LINCK Gérard – 12, rue Frohnacker
- *immeubles industriels et commerciaux* : Boutique « Eliane » - 5, rue des Barons de Fleckenstein

#### Hohwiller

- *réalisations communales* : les trois places du village et la montée vers l'église

- *maisons avec décor floral et jardin visible de la rue* : M. et Mme CULLMANN Christian – 42, rue Principale
- *maisons avec possibilités limitées de fleurissement* : M. et Mme BOSSERT Freddy – 37 et 37a, rue Principale
- *immeubles industriels et commerciaux* : Restaurant « Au Bœuf » Mme ROTT Emmy – 33, rue Principale

Ernest ROTT informe que le jury d'arrondissement pour le concours des maisons, villes et villages fleuris passera demain matin (jeudi 2 juillet 2009)

- rencontre avec M. DUMONT, Président des Aînés Ruraux
- réunion du comité directeur du Syndicat des Eaux : Alfred SCHMITT relate les principales décisions prises et notamment l'embauche d'un agent occasionnel pour la lecture des compteurs d'eau ; attribution des travaux d'adduction d'eau du lotissement de Betschdorf à l'entreprise Rott de Seebach ; avenant au règlement intérieur du Syndicat des Eaux ...

### **23.06.2009**

- remise des prix du concours lecture des élèves de 3<sup>ème</sup> du collège de l'Outre-Forêt
- réunion de l'association des œuvres scolaires à Woerth pour honorer ses futurs retraités ; parmi eux Mme Denise NIESS citoyenne de Soultz-sous-Forêts et directrice de l'école de Woerth
- réunion du conseil d'école de l'école maternelle : il est à noter que 6 nouvelles inscriptions émanant du lotissement Plein Sud de Soultz-sous-Forêts ont été enregistrées ; tous les élèves inscrits au bilinguisme continuent dans cette voie

### **24.06.2009**

- réunion sur le projet d'un marché de producteurs hebdomadaire à Soultz-sous-Forêts co-organisée par la Ville de Soultz-sous-Forêts et la Chambre d'Agriculture (point repris dans les affaires financières)
- réunion de travail avec le SDAU pour recadrer la démarche PLU sur Soultz-sous-Forêts
- rencontre des aînés ruraux à La Saline

### **25.06.2009**

- prise d'armes à la Base Aérienne 901 de Drachenbronn à l'occasion du départ du Colonel Philippe LAFOND et de la prise de commandement par le Colonel Thomas MAECHLER
- réunion du conseil d'administration du collège de l'Outre Forêt ; à noter l'organisation de la fête du Collège en 2010
- réunion des maires organisée par M. Frédéric REISS, député. Christian KLIPFEL fait un bref résumé de cette réunion lors de laquelle le trésorier payeur général a présenté la fusion des trésoreries et des impôts ; présentation également du dossier de l'accessibilité des personnes handicapées ; la Sous-préfète a présenté les contrats aidés (contrat d'accompagnement dans l'emploi et contrat d'avenir)

### **26.06.2009**

- rencontre avec la directrice de l'école maternelle concernant le fonctionnement de l'école maternelle

– signature du contrat de développement et d'aménagement du territoire de Hattgau-Soultzerland à Betschdorf

– fête de l'école municipale de musique à La Saline

### **28.06.2009**

– assemblée générale annuelle du Cercle d'histoire et d'archéologie de l'Alsace du Nord

– inauguration de « Hohwiller village fleuri Carrefour des Arts 2009 »

### **29.06.2009**

– réunion de la commission plénière et des différents partenaires intéressés pour la création de la maison des services

– réunion pour les départs à la retraite et les personnels mutés au collège de l'Outre Forêt

– réunion de concertation du SYCOFOSE à Kutzenhausen

### **30.06.2009**

– réunion du comité syndical du SCOTAN

– assemblée générale de l'association « Ciné club de Wissembourg » : toutes les séances « ciné regards » seront projetés à La Saline ; deux bus seront mis à disposition depuis Wissembourg

– réunion de la commission des projets et travaux

### **01.07.2009**

– commission de sélection des offres

## **2. PROJETS ET TRAVAUX**

### **→ Approbation du cahier des charges de la maison des services**

Le Maire rappelle que le cahier des charges, établi par le CAUE du Bas-Rhin, avait été présenté lors de la réunion du conseil municipal du 3 juin 2009 et qu'il avait été convenu, lors de cette réunion, de surseoir un mois pour l'adoption définitive. Le document a été diffusé aux conseillers municipaux ainsi qu'à l'ensemble des partenaires (Conseil Général, Trésorerie, ABRAPA, Office du Tourisme) pour la préparation de la réunion du 29 juin 2009. Le principe de l'installation de l'office du tourisme dans le caveau de la maison STAUB a été retenu, sous réserve.

Pour Alfred SCHMITT un office du tourisme doit attirer, donc avoir une vitrine sur rue. Il suggère de faire une convention de location avec l'office du tourisme pour être sûr de son installation dans les locaux. Le Maire estime qu'à ce moment-là, il faudrait faire de même avec tous les partenaires ; de plus le président de l'office du tourisme était présent à chaque réunion.

Christian KLIPFEL interroge pour savoir si on avait déjà vérifié s'il existait une cave sous la mairie. Le maire répond qu'un relevé exhaustif des lieux est nécessaire pour le concours d'architecte et que l'on sera renseigné après ce relevé.

Paul BOISSARIE interroge sur la production d'eau chaude par panneaux solaires.



- Monsieur Christian KLIPFEL                      suppléant Monsieur Claude LINDNER
- Monsieur Ernest ROTT                              suppléant Monsieur Dominique STOHR

#### Personnes qualifiées

- le Président de la communauté de communes du Sultzerland ou son représentant
- le Président de l'ADEAN ou son représentant

#### Représentants de la maîtrise d'œuvre

- Monsieur Jean Marc BIRY, directeur du CAUE du Bas-Rhin ou son représentant
- Madame Aurélie VISSER, architecte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord ou son représentant
- un représentant de l'ordre des architectes
  - avec voix consultative
- Monsieur le Trésorier de Soultz-sous-Forêts
- Monsieur le Directeur Régional de la Concurrence, de la Consommation ou de la Répression des Fraudes ou son représentant
- des représentants de l'administration communale.

#### ➔ **Diagnostic église catholique**

Le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la décision du conseil municipal du 3 juin de reporter la décision pour les travaux de l'église catholique, le diagnostic programmation a été transmis aux conseillers intéressés et le projet rediscuté en commission Travaux et Projets.

Il rappelle que le diagnostic programmation prévoit des travaux en 2 tranches ; la première tranche pour les travaux extérieurs d'un montant estimé à 447 850 € HT et la deuxième tranche pour les travaux intérieurs d'un montant estimé à 229 390 € HT ; il précise également que le bâtiment ne sera pas utilisable durant les travaux intérieurs.

Il propose au conseil municipal de faire effectuer les travaux en deux tranches, en commençant par les travaux extérieurs et de lancer la mise en concurrence pour la maîtrise d'œuvre.

Paul BOISSARIE fait remarquer que le planning des travaux était très serré.

Le Maire propose également de ne pas programmer les travaux de la deuxième tranche dans l'immédiat.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de faire effectuer les travaux de l'église catholique en deux tranches, en commençant par les travaux extérieurs estimés à 447 850 € HT,
- de lancer la mise en concurrence de la maîtrise d'œuvre pour ces travaux.

#### ➔ **Travaux maison des associations**

- **travaux de désamiantage**

Suite à la décision du conseil municipal du 3 juin 2009 de réhabiliter la maison des associations, une mise en concurrence a été lancée pour le désamiantage du sol des 4 salles en y incluant le désamiantage de la chaufferie de l'église protestante. Ces travaux ne peuvent être effectués que par les entreprises ayant le certificat de

qualification, à savoir : Entreprise FERRARI de Wittelsheim, AXIUM (HAAR Désamiantage) de Haguenau et BARUCH Environnement de Rosheim.

Le Maire fait part du résultat de la consultation :

- Entreprise FERRARI/Wittelsheim : 17 800 € HT, avec délai d'intervention fin août début septembre
- Entreprise AXIUM/Haguenau : 24 477 € HT pour la maison des associations et 24 528 € HT pour la chaufferie de l'église protestante, avec délai d'intervention fin août début septembre
- Entreprise BARUCH/Rosheim : 19 400 € HT pour la maison des associations ; l'entreprise n'ayant pas l'habilitation pour l'amiante friable (chaufferie église protestante)

La commission de sélection des offres a analysé les différents devis et propose de retenir l'entreprise FERRARI de Wittelsheim.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'attribuer les travaux de désamiantage de la maison des associations et de la chaufferie de l'église protestante à l'entreprise FERRARI de Wittelsheim pour un montant de 17 800 € HT et autorise le Maire à signer le contrat à intervenir confirmant l'intervention fin août début septembre (semaine 36).

- **maîtrise d'œuvre**

Une mise en concurrence a également été lancée pour la maîtrise d'œuvre. Quatre architectes ont été sollicités : MM. HAIBACH de Niederbronn-les-Bains, Valentin SUTTER de Soultz-sous-Forêts, Guy HAUSHALTER de Gundershoffen et André HERMANN de Niederroedern.

Le Maire informe le conseil municipal que trois maîtres d'œuvre ont répondu ; il s'agit de MM. HAIBACH, SUTTER et EQUINOXE de Pfaffenhoffen et fait part du résultat de la consultation tout en précisant que les travaux sont estimés à 95 000 € HT :

- Arnold HAIBACH/Niederbronn-les-Bains : taux d'honoraires 11,50 %, équivalant à 10 925 € HT avec un délai d'intervention de 15 jours à 3 semaines
- Valentin SUTTER/Soultz-sous-Forêts : taux d'honoraires 10,60 %, équivalant à 10 070 € HT, avec un délai d'intervention courant juillet
- EQUINOXE/Pfaffenhoffen : taux d'honoraires 12,40 %, équivalant à 11 780 € HT, avec un délai d'intervention fin juillet.

La commission de sélection des offres, réunie ce jour, propose de retenir M. Arnold HAIBACH/Niederbronn-les-Bains ; bien que l'offre SUTTER soit moins disante mais l'intéressé n'ayant aucune référence dans le domaine des bâtiments publics.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, par 7 voix (HAIBACH), 6 voix (SUTTER), 2 voix (EQUINOXE) et 2 abstentions au premier tour ; 7 voix (HAIBACH), 7 voix (SUTTER) et 2 abstentions au second tour. La voix du Maire étant prépondérante, la maîtrise d'œuvre est attribuée à Monsieur Arnold HAIBACH/Niederbronn-les-Bains.

→ **Chauffage église protestante**

Le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 3 juin 2009, le conseil municipal avait décidé de retenir l'entreprise JUNG & Cie/Illkirch Graffenstaden pour réaliser les travaux de chauffage de l'église protestante.

L'entreprise a fait parvenir une nouvelle offre avec une moins value suite à la suppression du poste désamiantage et accordant une remise exceptionnelle de 3%. De ce fait le montant du devis s'élève à 46 057,78 € HT (55 085,10 € TTC). A cette somme se rajoutera éventuellement l'installation d'une pompe de relevage avec réservoir de rétention, si cela s'avère nécessaire, dont le montant s'élève à 1 198 € HT (1 432,81 € TTC), soit un total de 47 255,78 € HT (56 517,91 € TTC)

Pour information : le coût initial du devis, avec désamiantage et sans la pompe de relevage s'élevait à 52 465 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer ces travaux à l'entreprise JUNG & Cie d'Illkirch Graffenstaden pour un montant de 47 255,78 € HT (56 517,91 € TTC), et autorise le Maire à solliciter les subventions auprès des différentes instances.

## → Voirie 2009

### • Rue Frohnacker : présentation et décision

Le Maire présente au conseil municipal deux variantes de l'avant projet pour la réhabilitation de la rue Frohnacker ; une variante avec piste cyclable sur les trottoirs sur une partie du tracé et une deuxième variante avec bandes cyclables sur la chaussée sur tout le tracé. La commission Projets et Travaux, réunie le 30 juin 2009, propose au conseil municipal d'opter pour les bandes cyclables de part et d'autre de la chaussée.

Le Maire informe également l'assemblée que le Conseil Général propose une maîtrise d'ouvrage déléguée pour ces travaux et qu'une réunion de concertation allait être organisée prochainement avec les riverains de la rue pour leur présenter l'avant-projet. Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- adopte le principe de l'aménagement de la rue Frohnacker avec bandes cyclables de part et d'autre de la chaussée et autorise le Maire à engager les travaux sur la base de 526 902 € HT, sous réserve des modifications à intervenir suite à la concertation avec les habitants

- autorise le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le Conseil Général du Bas-Rhin.

L'avant projet définitif sera présenté au conseil municipal après les modifications effectuées suite à la concertation avec les riverains.

A la question de Christian KLIPFEL demandant si l'enfouissement de l'ensemble des réseaux était inclus, le Maire répond qu'il ne s'agit que de l'enfouissement d'une partie des lignes téléphoniques, la grande majorité étant déjà effectuée ; en ce qui concerne l'enfouissement des lignes électriques, le dossier va être étudié.

Thomas RUBY fait remarquer qu'il faudra bien définir la limite des propriétés privées et acquérir les terrains privés concernés par la réalisation des trottoirs.

### • Piste cyclable rue Frohnacker/rue de Seltz : présentation

Le Maire présente également le tracé de la piste cyclable devant relier la rue Frohnacker à la rue de Seltz, par le biais de la rue Louis-Philippe Kamm. Le montant estimatif des travaux s'élève à 117 195 € pour les travaux de voirie et d'éclairage

### • Entrée de ville rue de Strasbourg : présentation

Le Maire fait part au conseil municipal qu'une réunion de concertation a été organisée avec les riverains concernés par l'aménagement de l'entrée de ville rue de

Strasbourg ; la difficulté réside dans un certain empiètement du domaine public par les riverains. Le montant estimatif des travaux est estimé à 14 690 € HT.

• **Rue de Hoffen à Hohwiller : présentation**

Les travaux rue de Hoffen à Hohwiller sont estimés à 117 784 € HT, éclairage public et génie civil téléphonique compris. Une réunion de concertation avec les riverains sera également programmée.

• **Décision concernant la piste cyclable, l'entrée de ville et la rue de Hoffen**

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le principe de l'aménagement de la piste cyclable rue Frohnacker/rue de Seltz, de l'entrée de ville rue de Strasbourg et de l'aménagement de la rue de Hoffen à Hohwiller et autorise le Maire à engager les travaux sur les bases respectives de 117 195 € HT pour la piste cyclable, 14 690 € HT pour l'entrée de ville rue de Strasbourg et 117 784 € HT pour la rue de Hoffen à Hohwiller.

• **Travaux de marquage rue de Seltz**

Le Maire présente également l'avant projet pour les travaux de marquage de la rue de Seltz. Actuellement, les bandes cyclables sont sur les trottoirs des deux côtés de la route et il n'y a aucune possibilité de stationnement. L'avant projet propose une bande cyclable dans les 2 sens d'un côté de la route (côté droit en allant vers le collège) ; la circulation piétonne et les stationnements de l'autre côté de la route avec possibilité de mordre sur la chaussée. Ces travaux de marquage permettront de sécuriser les cyclistes, dont une grande partie d'élèves du collège.

Paul BOISSARIE soulève le problème du sens du stationnement des véhicules ; une vérification sera effectuée auprès de la gendarmerie

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le principe des travaux de marquage de la rue de Seltz
- autorise le Maire à engager les travaux sur la base de 25 790 € HT, sous réserve des modifications à entreprendre suite à la réunion de concertation avec les riverains
- autorise le Maire à lancer une mise en concurrence pour ces travaux et de solliciter les subventions auprès du Conseil Général du Bas-Rhin.

### **3. SUITE DES CONVENTIONS AVEC LES AGRICULTEURS**

→ **Indemnisation pour la mise en place des fascines**

La mise en place des fascines a été réalisée ; au lieu de 110 mètres prévus initialement, 128,50 mètres ont été installés. Monsieur Michel BATT de la Chambre d'Agriculture a fourni la longueur des fascines par exploitant. L'indemnisation retenue s'élève à 2 € par mètre sur une durée de 5 ans.

Le Maire soumet au conseil municipal le détail de la prestation à verser aux différents agriculteurs pour la mise en place des fascines pour le versant 3 :

<b>NOMS – Prénoms Adresse</b>	<b>Longueur fascine</b>	<b>Montant de la prestation/an</b>
SPIELMANN Philippe 26, rue du Frohnacker 67250 SOULTZ-SOUS-FORETS	30 m x 2 € =	60,00 €
WEBER Georges	30 m x 2 € =	60,00 €

43, rue Louis-Philippe Kamm 67160 DRACHENBRONN		
EARL WAGNER 20, rue de Pechelbronn 67250 SOULTZ-SOUS-FORETS	68,50 m x 2 €	137,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>128,50 m x 2 €</b>	<b>257,00 €/an</b> <b>Durée : 5 ans</b>

**→ Indemnisation pour la mise en place des bandes enherbées du versant 1 (Roesselbach)**

Le Maire informe le conseil municipal que des bandes enherbées ont également été mises en place sur le versant 1 au (Roesselbach). Monsieur Michel BATT de la Chambre d'Agriculture a fait parvenir le détail des bandes enherbées. Ces prestations seront rétribuées à raison de 0,55 €/ml pour une bande de 10 mètres de profondeur par an, sur une durée de 5 ans.

Le Maire soumet au conseil municipal le détail des prestations à verser aux différents agriculteurs pour la mise en place des bandes enherbées pour le versant 1 :

<b>NOMS – Prénoms Adresse</b>	<b>Longueur bande enherbée</b>	<b>Montant de la prestation/an</b>
WEIMER Patrick 39, rue du Frohnacker 67250 SOULTZ-SOUS-FORETS	115 m x 0,55 €	63,25 €
GAEC DU SELTZBACH 39, rue de la Gare 67250 HOFFEN	455 m x 0,55 €	250,25 €
EARL DES CELTES 1, rue de la Garde 67660 REIMERSWILLER	240 m x 0,55 €	132,00 €
SPIELMANN Philippe 26, rue du Frohnacker 67250 SOULTZ-SOUS-FORETS	140 m x 0,55 €	77,00 €
EARL WAGNER 20, rue de Pechelbronn 67250 SOULTZ-SOUS-FORETS	40 m x 0,55 €	22,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>990 m x 0,55 €</b>	<b>544,50 €/an</b> <b>Durée : 5 ans</b>

Le Maire rappelle que l'ensemble de ces mesures de protection, versants 1, 2 et 3, et fascines représente un montant de 2 600,40 €/an, sur une durée de 5 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions (Lucienne HAAS et Christian WAGNER) décide la rétribution des agriculteurs pour un montant de 257,00 € par an pour les fascines et 544,50 € pour les bandes enherbées du versant 1, par an, sur une durée de 5 ans et autorise le Maire à signer les conventions avec les agriculteurs. Il demande également de prévoir dans les conventions une possibilité d'évolution du dispositif de prévention.

A la demande de Paul BOISSARIE demandant ce qui se passera après les 5 ans d'indemnisation, le Maire répond que l'on renouvellera sans doute la procédure.

A la question de Thomas RUBY demandant à qui incombait l'entretien des fascines, le Maire répond que cela est de la compétence de la commune.

Ernest ROTT rappelle que les agriculteurs entretiennent les bandes enherbées.

## 4. AFFAIRES FINANCIERES

### → Personnel communal

- **emploi occasionnel**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour un besoin occasionnel pour une durée de 2 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, à temps complet.

L'emploi relève du cadre C de la fonction publique territoriale et sera rémunéré au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3. La déclaration de vacance de poste sera transmise au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.

- **heures supplémentaires dimanches et jours fériés**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement des heures supplémentaires de dimanche et jours fériés comme suit :

- BILLMANN Christian : 1,50 heure
- DUC Roland : 2 heures
- KREISS Eric : 1 heure
- JUNG Jean-Yves : 5 heures
- HAAS Sandra : 4 heures
- SPIELMANN Pascale : 2 heures.

Le Maire informe également l'assemblée qu'il a été destinataire d'une lettre de Roland DUC l'informant de sa mutation à Wissembourg

- **heures supplémentaires**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement des heures supplémentaires aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles pour leur participation au spectacle des élèves de la classe bilingue, comme suit :

- BEYREUTHER Nathalie et Pascale STEFFEN : 2,50 heures.

- **modification des coefficients d'emploi et de rémunération des adjoints techniques**

- Suite à une réorganisation des services relative à l'entretien des bâtiments communaux dans le cadre d'une discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les coefficients d'emploi et de rémunération des adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe comme suit , à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 :

- Marlyse GAULARD : coefficients emploi : 24/35<sup>e</sup> ; rémunération : 21,71/35<sup>e</sup>
- Patricia KOCHER : coefficients emploi : 18/35<sup>e</sup> ; rémunération : 15,71/35<sup>e</sup>
- Agnès JUNG : coefficients emploi : 13/35<sup>e</sup> ; rémunération 11,04/35<sup>e</sup>

### → Amortissement des subventions d'équipement

Le conseil municipal, par délibération du 3 juin 2009, a décidé l'amortissement de la subvention d'équipement versée au Syndicat des Eaux de Soultz-sous-Forêts pour le prolongement de la conduite d'eau rue Louis Philippe Kamm, d'un montant de 21 428,78 € sur un an, en 2009 et a voté les crédits correspondants. Comme les frais d'honoraires d'un montant de 645,00 € ne figuraient pas dans cette somme, le Maire

demande au conseil municipal de décider de l'amortissement de ces frais d'honoraires.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide l'amortissement de la subvention d'équipement d'un montant de 645,00 € sur un an, en 2009
- vote les crédits nécessaires
  - en dépenses chapitre 042 – article 6811 + 645,00 €  
chapitre 023 - 645,00 €
  - en recettes chapitre 040 article 280415 + 645,00 €  
chapitre 021 - 645,00 €

### → Subventions exceptionnelles

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'attribution des subventions exceptionnelles, à savoir :

- 300 € à la Musique Union de Preuschedorf pour la participation aux commémorations des 11 novembre 2008 et 8 mai 2009
- 1 600 € au Football-club de Soultz-sous-Forêts pour l'organisation de la fête du 13 juillet
- 750 € à l'OMACSL pour l'organisation du Kirwe Mondaa
- 150 € au tennis club de Soultz-sous-Forêts pour l'organisation d'un stage d'été pour les jeunes du 17 au 21 août 2009, ce qui correspond à 25 % des dépenses engagées.

Le crédit est prévu sur article 6748 du budget.

### → Vote de crédit

Pour permettre au centre communal d'action sociale (CCAS) de Hohwiller de fonctionner, vu que la structure n'a pas de moyens financiers, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de lui attribuer une subvention de 500 € pour l'année 2009. Le crédit de 500 € est voté sur article 657362, et financé par un excédent de recettes à l'article 70848.

### → Report pour le paiement du bois d'oeuvre

Le Maire informe le conseil municipal que plusieurs acheteurs de bois d'oeuvre ont sollicité la commune pour obtenir un report de la date de paiement du bois du 30 juin 2009 au 31 août 2009. Cette demande a été acceptée mais il faudrait décider de ne pas appliquer de pénalités de retard de paiement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

### → Fixation du loyer de l'appartement du 1<sup>er</sup> étage de la trésorerie

Le Maire informe le conseil municipal que la commune avait demandé l'évaluation du loyer de l'appartement situé au premier étage de la trésorerie par le service du Domaine du Bas-Rhin ; celui-ci a communiqué une fourchette de valeurs locatives moyennes au mètre carré utile pour ce type de bien qui se situe entre 75 € et 85 € le mètre carré hors droits et taxes et hors charges, par an.

La Trésorerie Générale de la Région Alsace et du Bas-Rhin souhaite louer cet appartement d'une contenance de 125 m<sup>2</sup> pour y loger un de ses fonctionnaires ; un accord pour le loyer a été trouvé à 80 €/m<sup>2</sup>/an, soit un loyer annuel de 10 000 €/an. La

durée du bail est de 3-6-9 ans, payable en quatre versements égaux les 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de chaque année. Le loyer sera révisé automatiquement à l'expiration de chaque période annuelle. Le bail commencerait à courir le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire et après délibération, à l'unanimité,

- décide de louer, à la Trésorerie Générale de la Région Alsace et du Bas-Rhin, l'appartement d'une superficie de 125 m<sup>2</sup> situé au premier étage de la trésorerie de Soultz-sous-Forêts – 48, rue du Docteur Deutsch pour un loyer de 80 €/m<sup>2</sup>/an, soit 10 000 € par an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009
- de fixer la durée du bail à 3-6-9 ans ; le loyer est payable en quatre versements égaux les 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de chaque année.
- de réviser le loyer automatiquement à l'expiration de chaque période annuelle en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE et connu à la date d'entrée dans les lieux ; celui-ci servira d'indice de référence et de révision (indice de référence : 1<sup>er</sup> trimestre 2009 : 117,70)
- d'autoriser le Maire à signer le bail à intervenir avec le Trésorier Payeur Général de la Région Alsace et du Bas-Rhin.

#### → **RD 28 – Aménagement entre Soultz-sous-Forêts et Seltz**

A ce jour les services du Conseil Général du Bas-Rhin n'ont pas communiqué le détail des travaux à prendre en compte par la commune ainsi que leur coût, malgré plusieurs relances.

#### → **Lancement du marché hebdomadaire des producteurs**

Le Maire informe le conseil municipal que la municipalité souhaite transformer le marché hebdomadaire du jeudi matin en marché de producteurs qui se déroulerait le vendredi soir de 16 h à 19 h sur la place du Général de Gaulle. Cette décision ne pourra être validée qu'après avis des organisations professionnelles représentant les commerçants non sédentaires qui disposent d'un mois pour émettre un avis. Suite à cette consultation, le règlement actuel devra être modifié. Il sollicite du conseil municipal une décision de principe pour le transfert du jour et de l'horaire du marché et sa transformation en marché de producteurs.

Alfred SCHMITT demande s'il n'était pas souhaitable de débiter ce marché de producteurs au printemps, vu qu'en période hivernale il n'y a aucune possibilité pour abriter les stands. Denise EHRAHRD répond que ce n'est pas significatif. Le Maire rappelle que les producteurs sont plus attirés par un magasin de vente que par un marché.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe pour la tenue d'un marché de producteurs sur la place du Général de Gaulle à Soultz-sous-Forêts le vendredi de 16 heures à 19 heures. Ce marché devrait débuter début octobre 2009.

#### → **Acquisition de l'autre propriété DANGLER**

Le Maire informe le conseil municipal que la propriété DANGLER, située 12 rue de la Bergerie à Soultz-sous-Forêts est à vendre et que le prix affiché par l'agence est de 130 000 € frais d'agence compris. Il considère que l'acquisition de cette propriété par la commune permettrait d'une part de sauvegarder ce quartier et d'autre part d'accéder au fond des jardins de la rue de Pechelbronn.

Le Maire propose de demander l'estimation de la propriété auprès du Service du Domaine. Le conseil municipal est favorable à cette proposition.

## **5. DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

### **➔ Information sur l'exécution de la préemption du terrain rue de la Bergerie (appartenant à M. Pierre DANGLER)**

Le Maire rappelle que le conseil municipal, par délibération du 3 juin 2009, a décidé de préempter la parcelle section 5 n° 62 au prix global indiqué dans la déclaration d'intention d'aliéner, à savoir 140 000 € plus commission d'agence de 15 000 € HT, sous réserve qu'une solution à l'amiable n'intervienne pas avant l'expiration du délai de réponse à la déclaration d'intention d'aliéner et que l'opérateur hôtelier prenne un engagement clair à édifier un hôtel sur cette parcelle.

Un accord à l'amiable n'ayant pas été trouvé et l'opérateur hôtelier ayant étudié la faisabilité du projet, la commune de Soultz-sous-Forêts a préempté le terrain.

Le Maire fait part au conseil municipal du texte de la préemption et de la convention signée avec le promoteur hôtelier, qui a été validée par Maître MISCHLER, Notaire .

- **Texte de la préemption**

Le conseil municipal de Soultz-sous-Forêts, par délibération du 3 juin 2009, a décidé de préempter le terrain cadastré section 5 n° 62 d'une contenance de 33,33 ares, au prix global affiché dans la déclaration d'intention d'aliéner, à savoir 140 000 € plus commission d'agence de 15 000 € HT.

Cette préemption s'inscrit dans le cadre du développement économique et est motivée par la nécessité d'implanter un hôtel à Soultz-sous-Forêts qui en est dépourvu pour le moment. Cette absence nuit gravement à l'attractivité de la cité, notamment au bon fonctionnement des entreprises et des activités culturelles, et obère le développement touristique.

La mise à disposition de ce terrain à un opérateur hôtelier se fera selon des modalités permettant la maîtrise du sol par la municipalité sur une longue période et garantissant l'édification d'un hôtel sur la parcelle.

- **Convention entre la SARL « Hôtel Restaurant à La Saline » en cours de création, et la municipalité de Soultz-sous-Forêts pour l'édification d'un hôtel dans la commune**

La municipalité de Soultz-sous-Forêts souhaite édifier un hôtel dans la commune, qui en est dépourvue pour le moment, afin de favoriser le développement économique et touristique de la cité et de tout le centre de l'Outre-Forêt.

La gérante de la SARL « Hôtel Restaurant à la Saline », en création, a, pour sa part et depuis près d'un an, exprimé sa volonté d'édifier un hôtel restaurant à Soultz-sous-Forêts.

Dans le but de permettre la réalisation de cette opération la municipalité de Soultz-sous-Forêts vient, dans sa séance de 3 juin 2009, de décider de préempter la parcelle n° 62 de la section 5, actuellement en vente. Cette préemption est toutefois conditionnée par un engagement clair, de la part d'un opérateur hôtelier, d'implanter un hôtel sur cette parcelle.

Sollicitée par la commune, la SARL « Hôtel Restaurant à la Saline », en création, représentée par sa gérante, Madame Doris LAMBERT, a vérifié la faisabilité de l'opération comme le montre le plan joint en annexe. A noter qu'il reste à redéfinir

l'emplacement de certains parkings afin de maintenir le droit de passage de 6 mètres le long du Seltzbach.

Madame Doris LAMBERT s'engage donc à édifier un hôtel sur cette parcelle sous réserve d'obtenir les financements nécessaires et d'un assouplissement du POS concernant les règles de parking. En l'occurrence il s'agit de permettre la confusion entre les parkings liés à l'activité restauration et ceux liés à l'activité hôtelière dans le cas où l'infrastructure comprendra également un restaurant.

La mise à disposition du terrain se fera sous forme d'un bail à construction à sortie inversée ayant pour objet la construction d'un hôtel. Le bail sera de 18 ans et le loyer sera en adéquation avec le prix du terrain auquel la parcelle a été préemptée. Le prix de cession du terrain sera en principe le prix de préemption de ce dernier plus tous les frais engendrés par l'acquisition et les intérêts dus au titre de ce prix jusqu'au remboursement du prêt, moins les loyers encaissés.

Ces modalités de mise à disposition devront être validées par le Conseil Municipal.

Cette convention a été signée le 11 juin 2009.

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le bail à construction à sortie inversée avec Madame Doris LAMBERT, gérante de la SARL « Hôtel Restaurant à La Saline » en cours de création.

A la question de Paul BOISSARIE demandant si le bail continuait à courir en cas de vente ou de donation, le Maire répond par l'affirmative.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le bail à construction à sortie inversée à intervenir.

#### **→ Autres préemptions**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption pour l'aliénation des biens suivants :

- immeuble cadastré section 6 n° 186/19 et 1/3 de l'immeuble cadastré section 6 n° 188/19 de contenances respectives 142 m<sup>2</sup> et 80 m<sup>2</sup> lieudit « rue de Lobsann » pour un apport en société
- immeuble cadastré section 2 n° (1)/140 et 4/44 d'une contenance totale de 732 m<sup>2</sup> lieudit « rue Frohnacker ».

## **6. DIVERS**

### **→ Dossier d'information d'un projet BOUYGUES TELECOM sur la commune de Soultz-sous-Forêts**

L'association des Maires de France (AMF) et l'association Française des Opérateurs Mobiles (AFOM) ont élaboré en 2004 un « guide des bonnes pratiques entre Maires et Opérateurs » pour répondre aux enjeux et questions posés par la population sur l'installation des antennes-relais sur le territoire national. Ce guide, actualisé fin 2007 et renommé « guide des relations entre Opérateurs et Communes », a introduit de nombreuses avancées en matière d'information et de concertation avec les Maires, de préservation de paysages et de mesure de l'exposition aux ondes radio.

Conformément à l'un des principaux engagements pris par les Opérateurs dans le cadre de ce guide, BOUYGUES TELECOM a constitué un dossier d'information pour présenter le projet sur la commune et permettre de le porter à la connaissance de toute personne désireuse d'en connaître les détails.

Nature du projet : modification substantielle d'une antenne-relais existante (rue de Reimerswiller) nécessitant une nouvelle demande d'autorisation auprès de l'Agence Nationale des Fréquences (ANF), notamment une augmentation du nombre d'antennes, y compris le remplacement de baies techniques ou d'antennes existantes par des antennes bi/tribandes. Selon la taille et la nature de l'ouvrage considéré, une autorisation d'urbanisme n'est pas nécessaire. Le dossier est consultable en mairie.

## → Informations

### • Notification d'un jugement

Par lettre en date du 10 mai 2006 le cabinet d'avocats SOLER/COUTEAUX/LLORENS pour le compte de la SCI les Jardins de Fleckenstein a intenté un recours gracieux à l'encontre de l'arrêté portant refus de permis de construire en date du 13 mars 2006, suivi par le dépôt d'un recours contentieux en annulation dudit arrêté devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le conseil municipal, par délibération du 9 octobre 2006, avait autorisé le Maire à ester en justice pour défendre les intérêts de la commune et Maître MARCHESSOUS, avocat, a assuré la défense de la commune.

Le tribunal administratif de Strasbourg a fait parvenir l'expédition du jugement du 16 juin 2009 qui rejette la requête de la SCI Les Jardins de Fleckenstein et qui condamne cette dernière à verser à la commune de Soultz-sous-Forêts une somme de 1 000 € au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

### • 1% Alsace

1 % Alsace est l'organisme collecteur de la participation des employeurs à l'effort de construction 1 % Logement du groupe DOMIAL, dont la mission est d'être au service du logement des salariés des entreprises sur notre territoire pour accompagner l'accession sociale à la propriété au travers par exemple du dispositif PASS-FONCIER, le plan de cohésion sociale au travers du dispositif 1 % relance, l'accès au logement locatif, la mobilité professionnelle et l'accompagnement des salariés en difficulté.

L'Union d'Economie Sociale pour le Logement, Fédération du 1 % Logement a lancé début 2009 une réorganisation du réseau des collecteurs dans une logique de rationalisation avec comme objectif de ramener le nombre à 30 au lieu de 112 actuellement.

Suite à une concertation avec les deux collecteurs locaux, CIL du Rhin et la CCI de Strasbourg pour créer un outil alsacien puissant, et malgré l'intervention des collectivités locales (Département et Région), cette fusion n'a pas pu aboutir, Cil du Rhin ayant décidé de se rapprocher de la Franche Comté et de la Bourgogne.

1% Alsace n'atteignant pas seul le seuil fixé par l'UESL s'est finalement rapproché de CILEST (Metz) et PLURIAL (Reims), ce qui permet de créer un groupe Grand Est fort de plus de 120 Millions d'euros de fonds collectés et de plus de 63 000 logement locatifs dont 15 000 en Alsace.

### • Rapport d'activités ESTVIDEO 2008

Quelques chiffres : 1041 prises potentielles dont 28 nouvelles prises ; 383 clients raccordés (taux de pénétration 36,79%) dont 383 abonnés TV analogique et 20 abonnés TV numérique

Evènements Est Vidéocommunication à Soultz-sous-Forêts : campagne de fidélisation par mailings et e-mailing ; insertions presse (DNA – l'Alsace) ; campagne radio et TV ; animations commerciales chez Cora Mundolsheim, Auchan Hautepierre et Illkirch,

Rond Point Schiltigheim, Fnac Strasbourg durant 61 semaines au total ; mise en place d'un nouveau pland e service numérique très étoffé

Services Est Vidéocommunication disponibles à fin 2008 : 31 chaînes analogiques ; disponibilité TV Numérique ; canal local

Résultat financier : résultat comptable net positif

- **Compte rendu d'activité de concession électrique 2008**

Travaux d'électricité réalisés par ES Réseaux dans la commune pour un montant de 40 034,23 €

Valeur des ouvrages concédés au 31.12.2008 et provisions pour renouvellement  
valeur brute comptable : 2 478 734,36 € ; amortissements cumulés : 854 190,94 € ;  
valeur nette comptable : 1 624 543,42 € ; provisions d'un montant de 569 976,20 €  
constituées pour le renouvellement

Taxes et redevances perçues par la commune

Taxe professionnelle : 3 081,00 € ; taxe communale 33 317,46 € ; taxe foncière : 128,00 € ;  
Redevance R1 : 305,54 € ; convention au titre de 2009 : 5 414,09 €, soit un total de  
42 246,00 €

Consommation d'électricité

ES Réseaux a distribué 27,7 millions de kWh à 1461 clients ; le chiffre d'affaires se rapportant au traité de concession s'élève à 1,45 M€

Demandes d'aide sociale

2 demandes acceptées en 2007 pour un montant de 1 000 € ; 2 demandes acceptées en 2008 pour un montant de 861,43 €

Travaux significatifs dans la commune

- renouvellement d'un tronçon de la ligne B720 Soultz-sous-Forêts/Lembach/Lampertsloch/Drachenbronn/Cleebourg
- viabilité de la zone Parc d'Activités Economiques Intercommunal

- **Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable année 2008**

Généralités :

Le service « Eau » est assuré par le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable des communes du canton de Soultz-sous-Forêts avec siège à Soultz-sous-Forêts – 1, impasse des Sept Fontaines. La nature du service est la production et la distribution d'eau potable ; le mode d'exploitation est une régie directe ; la présidence est assurée par Jean-Paul SCHNEIDER jusqu'au 16 avril 2008 et par Alfred SCHMITT à partir du 17 avril 2008.

Indicateurs techniques :

Données générales : 11198 habitants desservis (recensement 1999) ; 14 communes adhérentes (Betschdorf, Hermerswiller, Hohwiller, Keffenach, Kuhlendorf, Kutzenhausen, Memmelshoffen, Merkwiller, Reimerswiller, Retschwiller, Schoenenbourg, Schwabwiller, Soultz-sous-Forêts et Surbourg ; 4775 abonnés.

Consommations : 676103 m<sup>3</sup> d'eau vendus en 2008 dont 587814 m<sup>3</sup> pour la consommation domestique et agricole et 88289 m<sup>3</sup> pour la consommation industrielle.

Production : 227204 m<sup>3</sup> prélevés aux sources des Sept Fontaines ; 153 759 m<sup>3</sup> prélevés aux forages 1 et 2 du Hochwald et 436 743 m<sup>3</sup> proviennent du forage de Neuhaeusel (eau acheté auprès du syndicat mixte de production d'eau potable)

Réservoirs et château d'eau : réservoir 1 du Weidenweg (500 m<sup>3</sup>) ; réservoir 2 de Surbourg (500 m<sup>3</sup>) ; réservoir de Hohwiller (1000 m<sup>3</sup>) ; château d'eau de Schoenenbourg (150 m<sup>3</sup>)

Stations de traitement : grandes fontaines (traitement de neutralisation) ; sources 1 et 2 Hochwald (traitement d'arsenic et de neutralisation) ; source des Sept Fontaines (traitement d'arsenic et de neutralisation)

Réseaux : 140 km de réseaux principaux ; 42 km de branchements particuliers et 670 m de nouveaux branchements 2008. L'équipe technique a réalisé différents travaux (branchements d'eau, recherche de fuites, lecture compteurs, entretien des ouvrages ...) ; 652 ml d'extensions réalisées sur marché et 513 ml de renforcements de réseaux réalisés sur marché

Qualité de l'eau distribuée : tous les captages d'eau sont affectés de périmètres de protection qui ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2000. Le nombre total d'analyses réalisées est de 53 dont 25 prélèvements sur le réseau de production et 28 prélèvements sur le réseau de distribution. Fin décembre une contamination de l'eau du forage de Neuhaeusel a été mise en évidence. Il a été demandé aux habitants, à titre préventif, de ne pas utiliser l'eau pour les usages alimentaires. Une désinfection et des purges des ouvrages ont été réalisées.

Les analyses de contrôle effectuées les 23, 24 et 25 décembre 2008 sur les réseaux n'ont pas mis en évidence de dégradation de la qualité de l'eau. La restriction d'usage a été levée le 25/12/2008

#### Indicateurs financiers :

Prix de l'eau en 2008 : le prix d'achat auprès du syndicat mixte est 0,43 €/m<sup>3</sup> ; le prix de vente HT varie de 1,562 €/m<sup>3</sup> à 1,838 €/m<sup>3</sup> pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>. Le prix du m<sup>3</sup> d'eau a augmenté entre 2,89% et 2,96 % entre 2007 et 2008; la prime fixe a augmenté de 2,94 % et la redevance antipollution a évolué de -51,59% à + 100%

Eléments budgétaires : 1 269 163,99 € de recettes d'exploitation, dont 1 122 361,08 € de recettes de vente d'eau ; la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2008 s'élève à 383 244, 35 € ; des extensions et renforcements d'un montant de 254 713,61 € ont été réalisés.

Tous les rapports sont consultables à la mairie.

#### **→ Diverses informations**

- Les chanteuses, chanteurs, membres du comité et bénévoles de la Troupe PÊL-MÊL de Soultz-sous-Forêts remercient la commune pour la mise à disposition du matériel de La Saline et du sonorisateur John lors de la fête de la musique du 20 juin ; l'OMACSL est également remercié pour le prêt des abris, des garnitures et divers matériel
- M Jean-Claude BASTIAN, directeur d'établissement du bureau de poste de Soultz-sous-Forêts, Betschdorf, Preuschdorf et Surbourg fait part de son départ dans le cadre d'une évolution de carrière ; il prend la direction du terrain de Niederbronn-les-Bains. Son successeur est M. Laurent REBHOLTZ
- L'Odyssée de l'Espoir, association constituée de personnes atteintes de Sclérose en Plaques et de personnes qui souhaitent leur apporter leur soutien, organise la semaine du vélo 2009 du 5 au 10 juillet 2009 de Bensheim (Allemagne) à Mulhouse (Haut-Rhin)

- Les élèves de 3<sup>e</sup> B du Collège de l'Outre-Forêt ont envoyé une carte postale de leur séjour à Oradour-sur-Glane et remercie le conseil municipal pour leur soutien et leur coopération
- M. Frédéric REISS, député du Bas-Rhin, a fait parvenir une copie de la réponse de M. François FILLON suite à son intervention sur la rémunération de l'énergie géothermique
- La médiathèque sera fermée au public du lundi 27 juillet 2009 au samedi 8 août 2009
- Les séances de formation « Manipulation Extincteurs » et « Evacuation du site » qui devaient avoir lieu à La Saline le vendredi 3 juillet 2009 sont reportées à une date ultérieure

**→ Prochaines manifestations**

- 13 juillet : Festivités de la Fête Nationale du 14 juillet
  - 18 h 30 : réception et personnes méritantes à La Saline sur invitation
  - à partir de 19 h 30 : festivités au Bruehl avec bal populaire organisé par le Football-club et feu d'artifice à la tombée de la nuit
- week-end des 29, 30 et 31 août 2009 : kirwe avec animations (place du général de Gaulle et Saline)
- prochaine réunion du conseil municipal : mercredi 2 septembre 2009 à 20 h 15.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Maire clôt la séance à 23 h 30.